

Le Transport d'Utilité Sociale (TUS) ... en 10 Questions ...

1. Le TUS

... C'est quoi?

- C'est un service de transport de personnes, local et solidaire, assuré par des chauffeur(e)s bénévoles.
- Les chauffeurs bénévoles utilisent leur véhicule personnel.
- Les passagers et les chauffeurs sont tous adhérents de l'association SHANTIDAS.

2. Quelles différences avec le covoiturage?

- Pour un particulier, le covoiturage consiste à partager son véhicule, ainsi que les frais kilométriques du voyage, avec des passagers qui effectuent le même trajet au même moment.
- Dans le cas du transport solidaire de personnes, le chauffeur bénévole ne choisit pas le trajet, ni son heure; c'est le ou les passagers qui fixent l'itinéraire et l'heure du trajet.

3. Qui peut en bénéficier ?

Les personnes majeures adhérentes de l'association, et en priorité, les personnes sans moyen personnel de locomotion, les personnes en situation de précarité sociale ou à faibles revenus, ou souffrant de

handicap, à l'exclusion des personnes à mobilité

réduite.





cress

FDVA











Le Transport d'Utilité Sociale (TUS) ... en 10 Questions ...

4. Combien ça coûte?

- Un tarif au kilomètre est établi en fonction de la situation sociale et de revenu du bénéficiaire pour calculer les frais de participation du bénéficiaire.
- Ces frais de participation couvrent entre 25 % et 50 % des frais kilométriques engagés par le chauffeur bénévole.
- Le reste est couvert par des subventions reçues par l'association dans le cadre de ses actions d'aide à la mobilité.
- Le tarif ne varie pas en fonction du nombre de passagers, de manière à inciter les usagers à partager un même trajet.

5. Qui sont les chauffeurs bénévoles ?

- Les chauffeurs bénévoles sont adhérents de l'association.
- Ils s'engagent à respecter une charte de qualité sur plusieurs points et plusieurs critères (conduite et sécurité routière, sécurité du véhicule, qualité relationnelle) qui apporte une garantie sur la sécurité et la qualité du transport.





Pour en savoir plus :

www.shantidas.fr















Le Transport d'Utilité Sociale (TUS) ... en 10 Questions ...

6. Les chauffeurs sont-ils payés ?

- Les chauffeurs, adhérents de l'association, sont entièrement bénévoles.
- Ils ne reçoivent aucune rémunération en dehors d'une indemnité kilométrique fixée en fonction du nombre de kilomètres parcourus.

7. Comment faire pour réserver un transport solidaire ?

- Toute demande fait obligatoirement l'objet d'une réservation, au minimum 48 heures à l'avance.
- En fonction du nombre de kilomètres à parcourir par le chauffeur bénévole, et en fonction de la situation sociale ou de revenu du passager, l'association fournit un devis précisant le tarif réel, la remise solidaire accordée et le tarif net à régler par le passager.

8. Les passagers des transports solidaires sont-ils assurés?

Oui, absolument. L'association a contracté auprès de la MAIF un contrat d'assurance Auto-Mission qui couvre entièrement la responsabilité civile de l'association et celle de chaque chauffeur bénévole, ainsi que les éventuels dommages.





Pour en savoir plus :















Le Transport d'Utilité Sociale (TUS) ... en 10 Questions ...

9. Le TUS fonctionne-il en dehors du Lodévois ?

Oui, c'est tout à fait possible. Pour des destinations vers Cœur d'Hérault, Grand Orb, Pézenas ou le littoral, lorsque le point de départ est à Lodève ou situé dans le Lodévois.

10. Quels sont les horaires?

Pour les voiturages sur Lodève et Lodévois :

✓ Services les mardi et jeudi après-midi, sur réservation.

Pour les voiturages vers Pays Cœur d'Hérault, Grand Orb, Pézenas, Larzac et Millau :

- ✓ Services les mardi et jeudi après-midi, sur réservation.
- ✓ Services possibles un autre jour de la semaine, sur réservation.







DES TERRITOIRES



Pour en savoir plus :

www.shantidas.fr





